



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-043

**Nombre de Conseillers :**

- En exercice : 23
- Présents : 13
- Votants : 17

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 23 juin 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme ALAIN Lucette – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette.

**POUVOIRS :** Mme MUNOZ Marie-Thérèse à Mme CANTIER Nadège – Mme GALLO Anne à M. CHEVALIER Mickaël – Mme CASTANO Adeline à Mme ALAIN Lucette – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

**EXCUSES :** M. MAY Abdelkrim – M. DJEDDOU Rabah – Mme MONTEIRO Maria.

**ABSENTS :** M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme ROMERO-PORTRAT Manuela.

### **CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC LA VILLE DU CREUSOT : MODALITÉS DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE**

Monsieur Christian LANDRÉ, 2<sup>ème</sup> Adjoint, expose au Conseil Municipal que la Ville du Creusot et la Ville de Torcy ont renouvelé pour la période 2021-2026, une convention de partenariat culturel permettant aux enfants torcéens de bénéficier de l'accès au conservatoire de musique et de danse, aux ateliers d'arts plastiques et de pratique théâtrale.

Dans le cadre de cette convention la Ville de Torcy s'engage à prendre en charge la totalité de la redevance trimestrielle due par les familles. Puis, la collectivité refacture aux familles en déduisant une participation pouvant aller jusqu'à 85% du total en fonction des critères énoncés ci-dessous.

Quotient Familial	Taux de participation de la commune	Exemples de Coût trimestriel pour les familles				
		Théâtre	Arts Plastiques	Danse	Musique sans location instrument	Musique avec location instrument
0-500	15,45 €	16,35 €	15,45 €	30,45 €	34,20 €	15,45 €
500-600	20,60 €	21,80 €	20,60 €	40,60 €	45,60 €	20,60 €
600-700	30,90 €	32,70 €	30,90 €	60,90 €	68,40 €	30,90 €
700-800	41,20 €	43,60 €	41,20 €	81,20 €	91,20 €	41,20 €
800-900	61,80 €	65,40 €	61,80 €	121,80 €	136,80 €	61,80 €
900-1000	72,10 €	76,30 €	72,10 €	142,10 €	159,60 €	72,10 €
1000-1100	82,40 €	87,20 €	82,40 €	162,40 €	182,40 €	82,40 €
1100-1200	92,70 €	98,10 €	92,70 €	182,70 €	205,20 €	92,70 €
>1200	103,00 €	109,00 €	103,00 €	203,00 €	228,00 €	103,00 €

Le Conseil Municipal ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Budget Primitif 2023 ;



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-043

Vu la convention de partenariat culturel conclue avec la Ville du Creusot, permettant aux enfants torcéens de bénéficier de l'accès au conservatoire de musique et de danse, aux ateliers d'arts plastiques et de pratiques théâtrales.

Entendu l'exposé de Monsieur Christian LANDRÉ, 2<sup>ème</sup> Adjoint, et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

- **VALIDE** les modalités de participation financière de la commune en lien avec la convention de partenariat culturel avec la Ville du Creusot qui seront applicables à partir de la facturation du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture  
le ..... 06 JUIL. 2023 .....  
et publié, affiché ou  
notifié le ..... 06 JUIL. 2023 .....  
Le Maire,



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

M. Philippe PIGEAT